

Séance du vendredi 03 avril 2015

L'an deux mil quinze, le trois avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

Membres présents :

Mr EVRARD Jean-Marc, , Mr CNUUDE Philippe, Mr GERMAIN Sylvain, Mme RUCQUOY Cydalia, Mr LECOINTE Daniel, Mr VAN DAELE Patrick, Mr MULLIEZ Vianney, Mr LAMOISE Jean-Claude, Mr HERMENT Maurice, , Mme TROLLE Annie, Mr PILLON Alexandre

Mme DELATTRE Corinne arrivée à 18h20 et Mme DELORMEL Brigitte arrivée à 18h30,

Membres Absents :

- Mme BALLU Martine (procuration à Mme Trollé)
- Mr GSCHWIND Henri (procuration à Mr Germain)

Ordre du jour :

- ↪ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↪ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↪ Acceptation de chèques
- ↪ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2014 (RPQS)
- ↪ Délibération éoliennes
- ↪ Devis chéneau mairie
- ↪ Extension de compétence CCVBN
- ↪ Vote du compte administratif 2014 (commune + eau et assainissement)
- ↪ Vote du compte de gestion 2014 (commune + eau et assainissement)
- ↪ Affectation de résultat (commune + eau et assainissement)
- ↪ Budget primitif 2015 (commune + eau et assainissement)
- ↪ Vote des taxes
- ↪ Vote des subventions aux associations
- ↪ Questions diverses

Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point



A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne M. Sylvain GERMAIN secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix POUR).

C – ACCEPTATION DE CHEQUES

Monsieur le maire indique que plusieurs chèques ont été reçus ces derniers mois :

- chèque de 18,21 € (dix-huit euros et vingt et un cent) correspondant à une erreur de livraison de La Normande (repas cantine).
- chèque de 1288,08 € (mille deux cent quatre-vingt huit euros et huit cents) de Quatrem assurances (remboursement congés maladie de personnel)
- chèque de 517,89 € (cinq cent dix-sept euros et quatre-vingt neuf cents) de Quatrem assurances (remboursement congés maladie de personnel).

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix POUR) l'encaissement de ces chèques.

D – ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2014 (RPQS)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité des membres élus et représentés (13 voix POUR) :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté du SNDE du 26 juillet 2010.

E – DELIBERATION EOLIENNES

Ce sujet sera évoqué au prochain conseil, certains éléments restant à éclaircir.

F – DEVIS CHENEAU MAIRIE

Arrivée de Mme Delattre (18 heures 20).

La moitié du chéneau de la mairie ainsi que le terrasson arrière restent à remplacer. L'artisan dont le devis avait été accepté en 2013 a dû s'arrêter pour problèmes de santé ; par ailleurs un autre artisan qui avait également produit un devis est décédé. De nouveaux devis ont donc été demandés.

Les membres du Conseil retiennent, à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix POUR), le devis de l'entreprise Carlier-Bauduin pour la somme de 13 297,66 euros TTC (treize mille deux cent quatre-vingt dix-sept euros).

G – EXTENSION DE COMPETENCES CCVBN

Arrivée de Mme Delormel (18 heures 30).

Un vote est intervenu en Communauté de Communes portant sur l'extension de compétences de celle-ci en matière d'Animation et de Promotion Sportive. Cette compétence était jusqu'à présent assumée par les SIVOM. Conformément à la réglementation en vigueur, chaque Conseil Municipal doit en délibérer dans un délai de trois mois. A défaut de délibération, la décision est réputée favorable à l'issue de ce délai.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1992 portant création de la CCVBN
- **VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 février 2015 décidant d'étendre les compétences de la CCVBN en matière d'Animation et de Promotion Sportive,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR),

DECIDE de donner son accord à la proposition de la Communauté de Communes consistant à étendre ses compétences en matière **d'Animation et de Promotion Sportive**.

H – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 (commune + eau et assainissement)

1/ Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2014 de la commune qui se résume ainsi :

◆ Section d'investissement

Dépenses	Prévu :	342 954,00 €
	Réalisé :	272 913,86 €
	Reste à réaliser :	22 418,00 €

Recettes	Prévu :	342 954,00 €
	Réalisé :	170 499,65 €
	Reste à réaliser :	47 710, 00 €

◆ Section de fonctionnement

Dépenses	Prévu :	664 549,00 €
	Réalisé :	417 991,93 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévu :	664 549,00 €
	Réalisé :	673 943,93 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014 :

INVESTISSEMENT :	- 102 414,21 €
FONCTIONNEMENT :	255 952,00 €
EXCEDENT DE RESULTAT :	153 537,79 €

Monsieur le Maire sort de la salle et laisse la parole à Madame TROLLE pour procéder au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix POUR) d'approuver le compte administratif 2014 de la Commune.

2/ Eau et assainissement

Monsieur le Président présente au Conseil Municipal le compte administratif 2014 du budget de l'eau qui se résume ainsi :

◆ Section d'investissement

Dépenses	Prévu :	83 422,00 €
	Réalisé :	45 933,84 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévu :	83 422,00 €
	Réalisé :	55 146,16 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

◆ Section de fonctionnement

Dépenses	Prévu :	250 409,00 €
	Réalisé :	73 698,14 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévu :	250 409,00 €
	Réalisé :	262 579,13 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET DE L'EAU EXERCICE 2014 :

INVESTISSEMENT :	9 212,32 €
FONCTIONNEMENT :	188 880,99 €
EXCEDENT DE RESULTAT :	198 093,31 €

Monsieur le Président sort de la salle et laisse la parole à Madame TROLLE Annie pour procéder au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix POUR) d'approuver le compte administratif 2014 du service des eaux.

I - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014

1/ Commune

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la trésorerie à la clôture de l'exercice. Madame la Trésorière de Breteuil le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Les membres du Conseil Municipal ont vérifié le compte administratif de la commune et le compte de gestion de la trésorerie et ont constaté qu'ils étaient identiques. Après en avoir délibéré, ils décident à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR) d'adopter le compte de gestion 2014 de la commune.

2/ Eau et assainissement

Les membres du Conseil Municipal ont vérifié le compte administratif et le compte de gestion du budget de l'eau et ont constaté qu'ils étaient identiques. Après en avoir délibéré, ils décident à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR) d'adopter le compte de gestion du service des eaux 2014.

J – AFFECTATION DE RESULTAT

1/ Commune

Le Conseil Municipal,

- après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
- considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,
- considérant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	119 845,74 €
- Un excédent de fonctionnement reporté de :	136 106,26 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<u>255 952,00 €</u>
- Un déficit d'investissement de :	102 414,21 €
- Soit un déficit d'investissement de :	<u>102 414,21 €</u>
- Un excédent des restes à réaliser de :	25 292,00 €
Soit un besoin de financement de :	<u>77 122,21 €</u>

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR) d'affecter, le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCEDENT	255 952,00 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	77 122,21 €
RESULTATS REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	178 829,79 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	102 414,21 €

2/ Eau et assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	14 627,67 €
- Un excédent de fonctionnement reporté de :	174 253,32 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<u>188 880,99 €</u>
- Un excédent d'investissement de :	9 212,32 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent d'investissement reporté de :	<u>9 212,32 €</u>

DECIDE d'affecter à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR)

le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RESULTATS D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCEDENT	188 880,99 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTATS REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	188 880,99 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	9 212,32 €

K - BUDGET PRIMITIF 2015

1/ Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la commune pour l'année 2015 qui se présente ainsi :

◆ Section d'investissement

Dépenses	377 388,00 €
Recettes	377 388,00 €

◆ Section de fonctionnement

Dépenses	703 626,00 €
Recettes	703 626,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR) d'adopter le budget 2015 de la commune.

2/ Eau et assainissement

Monsieur le Président présente au Conseil Municipal le budget primitif du Service des Eaux pour l'année 2015 qui se présente ainsi :

◆ Section d'investissement

Dépenses	44 328,00 €
Recettes	44 328,00 €

◆ Section de fonctionnement

Dépenses	265 720,00 €
Recettes	265 720,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR) d'adopter le budget 2015 du Service Eau et assainissement.

L – VOTE DU TAUX DES TAXES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les taux des taxes communales appliqués en 2014 :

Nature de la Taxe	Rappel taux Communal 2014
Taxe d'habitation	13,57 %
Taxe foncière sur le bâti	17,47 %
Taxe foncière sur le non bâti	45,98 %
Cotisation Foncière des Entreprises	16,63 %

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu le code des impôts et notamment les articles 1636 B sexties et 1636 B septies ;
- CONSIDERANT que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR) de ne pas augmenter le taux des taxes communales pour l'année 2015,
- FIXE le taux d'imposition des taxes communales pour l'exercice 2015, comme suit :

Nature de la Taxe	Taux Communal 2015
Taxe d'habitation	13,57 %
Taxe foncière sur le bâti	17,47 %
Taxe foncière sur le non bâti	45,98 %
Cotisation Foncière des Entreprises	16,63 %

M – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après délibération, le Conseil adopte à la majorité des membres présents et représentés les propositions détaillées ci-dessous de la commission associations :

ASSOCIATIONS	POUR RAPPEL SUBVENTIONS 2014	SUBVENTIONS 2015
AP3E	200,00 €	200 €
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (montant ajusté selon barème)	185,98 €	Montant selon le barème, soit environ 200 €
LA FANFARE DE BONNEUIL	300,00 €	300 €
FNCPG-CATM – ANCIENS COMBATTANTS	225,00 €	225 €
LA CHENAIE	540,00 €	540 €
ESQUENNOY PATRIMOINE	100,00 €	100 €
ASOEB – BASKET BALL	765,00 €	765 €
AMITIE AVANT TOUT	0 €	0 €
ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT	1170 €	1170 €
JARDINS PARTAGES	0 €	0 €
ECOLE PRIMAIRE	1350 €	1850 €
RABE (dont mise à disposition animatrice diplômée pour TAP)	360 € (+ chaises et tables)	760 € (+ chaises et tables)
TOP GYM	675 €	675 €

N – QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Fête de printemps : la fête foraine se déroulera les 11, 12 et 13 avril. Distribution des tickets de manèges le samedi 11 entre 10h et 12h pour les enfants nés entre le 01/01/1999 et avril 2015. La distribution sera faite à la mairie.

A 15heures, chasse à l'œuf : rendez-vous pour les enfants nés entre 01/01/2012 et avril 2015. Les conseillers présents serviront un goûter.

- ❖ Réforme des rythmes scolaires : Monsieur Germain a jeté les bases du Projet Educatif Territorial avec le comité de pilotage composé de représentants de la municipalité, du centre social de Breteuil, du directeur d'école, de la directrice du périscolaire et d'un parent du conseil d'école.
- ❖ Inventaire communal : monsieur Mulliez poursuit l'inventaire communal. Celui-ci est terminé pour les terres.
- ❖ Bulletin municipal : les aléas de la vie des élus ont entraîné plusieurs reports.
- ❖ DICRiM et PCS : monsieur le maire a finalisé le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et l'a mis en ligne sur le site internet de la commune. Il reste à reprendre le Plan Communal de Sauvegarde qu'il convient de mettre à jour puis faire approuver par le Conseil Municipal.
- ❖ Point sur la réunion en sous-Préfecture du vendredi 13 mars 2015 : monsieur le maire explique au conseil les différents points évoqués lors de cette réunion. Afin de minimiser les coûts, il convient que d'une part les services de l'Etat retrouvent les mesures micro-gravimétriques faites en 2004-2005, d'autre part exclure les zones sans risque (zones rebouchées de la rue St Antoine, future station d'assainissement). Enfin la commission urbanisme se réunira la semaine prochaine afin de limiter l'étude des zones urbanisables aux seules zones risquant d'être concernées à échéance de dix ans.
- ❖ Point sur la réunion SE60 : la commune ne serait à priori pas concernée par la libéralisation des tarifs de l'énergie.
- ❖ Un cas de Mérule a été signalé dans la portion sud de la commune : il est rappelé aux habitants qu'en cas d'atteinte, le traitement est une affaire d'entreprises spécialisées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.

